



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET D'ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

-Avis sur les transferts fédéraux-

Les programmes sociaux et l'éducation postsecondaire:
La part du Canada et celle du Québec.

Document réalisé par : François Fecteau – Attaché politique
Sous la supervision de : David Galarneau – Vice-président aux affaires
externes

Le 9 octobre 2009

Introduction

Cet avis se présente comme une actualisation du calcul des Transferts canadiens en matière de programmes sociaux (TCPS), communément appelé « transferts fédéraux» depuis la dernière campagne de 2005-2006, unissant l'ensemble des provinces et des acteurs du milieu de l'éducation postsecondaire autour de la question. À cette période, tous s'entendaient pour fixer à 4,9 milliards le montant annuel des transferts fédéraux à rattraper pour l'ensemble des provinces, dont un milliard pour le Québec. Depuis, le gouvernement du Canada, sous l'égide du Parti Conservateur, a procédé à quelques investissements qui ont maigrement contribué à rattraper le retard des coupures issus de la réforme Axworthy.¹ Il semblerait donc qu'il y ait aujourd'hui consensus des acteurs universitaires et différents partis politiques autour d'un rattrapage de 3,5 milliard additionnel à verser annuellement, dont la part du Québec serait de 820 millions.

Bien qu'elle ait actualisé ses revendications en matière de transferts fédéraux au cours des deux dernières campagnes fédérales, la CADEUL n'a produit aucun avis public depuis la dernière campagne de 2005-2006. Dans un contexte d'instabilité politique fédérale que nous sommes en mesure de constater, il semble approprié de procéder à l'exercice rigoureux afin de rendre plus claires les revendications de la CADEUL lorsqu'il est question de transferts fédéraux dans le champ des programmes sociaux et plus particulièrement dans le champ de l'éducation postsecondaire.

Dans le calcul des transferts fédéraux, il importe de distinguer le rattrapage à effectuer de l'ensemble des provinces du Canada et la part du Québec de même que les transferts dédiés à l'éducation postsecondaire. Comme la province du Québec reçoit une part plus grande dû à sa population, nous devons également nous assurer que celle-ci soit juste. Afin de poser une distinction claire entre l'évolution des transferts fédéraux de l'ensemble du Canada et l'évolution de la part du Québec, nous procéderons à l'actualisation de nos calculs en faisant une distinction entre ces derniers. Dans un premier temps, nous commencerons par évaluer le montant global que constitue le rattrapage de l'ensemble des provinces dans le champ des programmes sociaux. Puis, nous déterminerons la part spécifique du champ de l'éducation postsecondaire. Finalement, nous déterminerons la part du Québec en fonction de la population totale du Canada. À la fin de cet exercice, nous serons en mesure de comparer l'état de nos calculs avec le consensus établi actuellement au sein des acteurs universitaires.

¹ La réforme Axworthy, réforme des programmes sociaux fédéraux de 1994, est ce qui à l'origine des coupures en transferts fédéraux aux provinces. Comme l'histoire des transferts fédéraux a été mainte fois écrite dans plusieurs documents, nous nous contentons de mettre quelques références en bibliographie de cet avis. Nous invitons donc le lecteur qui ne serait pas familier avec le dossier des transferts fédéraux de consulter celles-ci.

Le retard annuel cumulé pour l'ensemble des provinces du Canada

Lors de l'année 2005-2006, les acteurs universitaires de même que certains partis politiques s'entendaient pour revendiquer un montant de 4,9 milliards dans les transferts fédéraux en programmes sociaux. Pour arriver à ce montant, les acteurs ont d'abord évalué le montant des transferts fédéraux en programmes sociaux qui était octroyée en 1994. Ce montant se calcule à partir de la part attribuée à l'éducation postsecondaire via le *Financement des programmes établis (FPE)* additionnée au montant global du *Régime d'assistance publique du Canada (RAPC)*. Puis, ils ont ensuite multiplié ce montant par le taux d'inflation pour finalement le soustraire au total des *Transferts canadiens en programmes sociaux (TCPS)* lors des règles budgétaires de l'année précédente.²

Si nous appliquons cette formule en date de 2008-2009, nous pourrions obtenir le calcul suivant³:

Étape 1 : Calcul de l'inflation

$$\begin{aligned} & [2,7G^4 \text{ (part de l'éducation postsecondaire dans le FPE) } + 7,9G \text{ (RAPC) }] * 1,3368 \text{ (Taux inflation depuis 1994)}^5 \\ & = \\ & 14,17G \\ & \text{(Montant des TCPS devant être reçu par les provinces en 2008-2009)} \end{aligned}$$

Étape 2: Évaluation du manque annuel des provinces en TCPS

$$\begin{aligned} & 14,17G - 10,559G \text{ (Montant des TCPS reçu par les provinces en 2008-2009)} \\ & = \\ & 3,61G \text{ (Manque annuel des provinces en TCPS)} \end{aligned}$$

² C'est à partir de ce calcul que le Conseil consultatif sur le déséquilibre fiscal du Conseil de la Confédération a évalué le rattrapage annuel des transferts fédéraux à un montant de 4,9 milliard en 2005-2006.

³ Les acteurs universitaires et les partis politiques s'entendent présentement sur un montant de 3,5 milliards ce qui correspond plus ou moins au résultat du présent calcul.

⁴ Chiffre provenant du Conseil de la Confédération, 2006, 79.

⁵ Taux d'inflation de la Banque du Canada http://www.bankofcanada.ca/en/rates/inflation_calc.ht

Cependant, comme nous le savons, les coûts réels des services publics ont tendance à augmenter avec la croissance démographique. Nous croyons donc qu'il est raisonnable de prendre en compte l'évolution de la population canadienne et recommencer le calcul précédent en tenant compte de cette dernière variable.

Étape 1 : Calcul de l'inflation

$$\begin{aligned} & [2,7\text{G (part de l'éducation postsecondaire dans le FPE)} + 7,9\text{G (RAPC)}] * 1,3368 \text{ (Taux inflation depuis 1994)} \\ & = \\ & 14,17\text{G} \\ & \text{(Montant des TCPS incluant le taux d'inflation)} \end{aligned}$$

Étape 2: Calcul du taux de croissance démographique de 1994 à 2008⁶

$$\begin{aligned} & 33\ 311\ 389 \text{ (Population du Canada en 2008)} / 29\ 000\ 663 \text{ (Population du Canada en 1994)} \\ & = \\ & 1,1486 \\ & \text{(Taux de croissance démographique)} \end{aligned}$$

Étape 3: Calcul des TCPS en incluant le taux d'inflation et le taux de croissance

$$\begin{aligned} & 14,17\text{G 0(TCPS incluant l'inflation)} * 1.1486 \text{ (Taux de croissance démographique)} \\ & = \\ & 16.275\text{G} \end{aligned}$$

Étape 4: Calcul du manque annuel des provinces en TCPS

$$\begin{aligned} & 16,275\text{G} - 10,559\text{G} \\ & = \\ & 5,71\text{G} \end{aligned}$$

6 Données provenant de Statistiques Canada

La part des transferts fédéraux en éducation postsecondaire

Pour calculer les transferts fédéraux qui doivent être dédiés au champ de l'éducation postsecondaire pour l'ensemble du Canada, nous devons reprendre la même formule utilisée à l'étape précédente, mais cette fois en sélectionnant la part du FPE dédiée à l'éducation postsecondaire lors de l'année 1994-1995. Comme nous l'avons fait lors de nos calculs précédents, nous appliquerons le taux de croissance de la population canadienne au sein des institutions d'enseignement postsecondaire.

Étape 1 : Calcul de l'inflation

$$\begin{aligned} & 2,7\text{G (part de l'éducation postsecondaire dans le FPE)} * 1,3368 \text{ (taux inflation depuis 1994)} \\ & = \\ & 3,61\text{G} \\ & \text{(montant des transferts fédéraux dédié à l'éducation postsecondaire incluant le taux d'inflation)} \end{aligned}$$

Étape 2: Calcul du taux de croissance des effectifs universitaires de 1994 à 2007⁷

$$\begin{aligned} & 1\ 059\ 912 \text{ (effectifs 2006-2007)} / 858\ 972 \text{ (effectifs 1994-1995)} \\ & = \\ & 1,23 \text{ (taux de croissance des effectifs)} \end{aligned}$$

Étape 3: Calcul des TCPS en incluant le taux d'inflation et le taux de croissance des effectifs

$$\begin{aligned} & 3,61\text{G (Tranferts fédéraux en ÉPS avec inflation)} * 1,23 \text{ (Taux de croissance des effectifs)} \\ & = \\ & 4,44\text{G} \end{aligned}$$

Étape 4: Calcul du manque annuel des provinces en transferts fédéraux en ÉPS

$$\begin{aligned} & 4,44\text{G} - 3,235\text{G (montant des transferts fédéraux en ÉPS lors de 2008-2009)} \\ & = \\ & 1,2\text{G} \end{aligned}$$

⁷ Nos données provenant de Statistiques Canada s'arrêtent à l'année scolaire 2006-2007, mais la tendance dans le milieu universitaire suggère une hausse des effectifs pour les années subséquentes.

La part du Québec

La part du Québec dans le dossier des transferts fédéraux se calcule en fonction de la population totale de la population du Canada. Pour obtenir la part du Québec en transferts fédéraux dans le champs des programmes sociaux, et plus particulièrement dans le champ de l'éducation postsecondaire, nous multiplierons les montants obtenus précédemment par le rapport entre la population du Québec et celle du Canada.

Calcul du rapport entre la population du Québec et celle du Canada en 2008

$$\begin{aligned} 7\,750\,504 \text{ (population du Québec en 2008)} / 33\,311\,389 \text{ (population du Canada en 2008)} \\ = \\ 0,2326 \end{aligned}$$

Calcul de la part manquante annuelle des transferts fédéraux du Québec en TCPS

$$\begin{aligned} 5,71\text{G (TCPS du Canada)} * 0,2326 \\ = \\ 1,32\text{G (part du Québec TCPS)} \end{aligned}$$

Calcul approximatif de la part manquante du Québec dans le champ de l'éducation postsecondaire⁸

$$\begin{aligned} 1,2\text{G (par de l'éducation postsecondaire pour l'ensemble du Canada)} * 0,2326 \\ = \\ 279\text{M} \end{aligned}$$

⁸ Ce calcul ne prend pas en compte la différence entre le taux de croissance des effectifs canadiens et québécois dans le champ de l'éducation postsecondaire.

Conclusion

Cet avis avait pour but de faire l'exercice d'actualisation de nos calculs des transferts fédéraux dans le programme des Transferts canadiens en programmes sociaux (TCPS) et de façon plus spécifique, dans le champ de l'éducation postsecondaire. À travers celui-ci, nous avons pris conscience de l'erreur commise par l'ensemble des acteurs universitaires, incluant nous-mêmes, en omettant la variable de la hausse de la population dans l'évaluation des transferts fédéraux revendiqués lors de la campagne 2005-2006. Bien que la somme revendiquée de 4,9G prenait en compte le taux d'inflation, celui-ci ne considérait en aucun lieu les coûts de système des services publics liés à la croissance démographique. Par ailleurs, la prise en compte de cette dernière variable vient expliquer la différence entre les présents calculs et ce qui fait actuellement consensus chez les acteurs du milieu universitaire de même que certains partis politiques.

Finalement, nous sommes conscients que cet avis ne couvre pas l'ensemble des données liées au déséquilibre fiscal et ne fait pas non plus état de l'évolution historique du dossier depuis les cinq dernières années. Bien qu'une étude plus approfondie nous permettrait d'élargir notre point de vue sur la question des transferts fédéraux et du déséquilibre fiscal, le présent exercice nous aura tout de même permis de porter un regard plus rigoureux sur une source d'explication du sous-financement des programmes sociaux québécois, dont les institutions d'enseignement postsecondaire font partis.

ANNEXES

Image I Transferts fédéraux pour l'ensemble du Canada (2005-2010)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
	(millions de dollars)				
Principaux transferts					
Transfert canadien en matière de santé ¹	20 310	20 140	21 604	22 629	23 987
Transfert canadien en matière de programmes sociaux ¹	8 415	8 500	9 857	10 559	10 868
<i>Enfants</i>			1 100	1 100	1 133
<i>Enseignement postsecondaire</i>			2 435	3 235	3 332
<i>Programmes sociaux</i>			6 202	6 202	6 388

Sources: Ministère des finances du Canada (2009)

Image II Transferts fédéraux reçus par le Québec (2005-2010)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
	(millions de dollars)				
Principaux transferts					
Transfert canadien en matière de santé ¹	5 049	5 035	5 250	5 520	5 799
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	2 146	2 185	2 274	2 453	2 518
Péréquation	4 798	5 539	7 160	8 028	8 355
Total partiel	11 993	12 760	14 684	16 001	16 671

Sources: Ministère des finances du Canada (2009)

Image III
Feuille de calcul de l'inflation

Bank of Canada

[Regular page >>](#)

Rates and Statistics

Other

Inflation Calculator

About the Calculator

The Inflation Calculator uses monthly consumer price index (CPI) data from 1914 to the present to show changes in the cost of a fixed "basket" of consumer purchases. These include food, shelter, furniture, clothing, transportation, and recreation. An increase in this cost is called inflation.

The calculator's results are based on the most recent month for which the CPI data are available. This will normally be about two months prior to the current month.

How to use the Calculator

Enter any dollar amount, and the years you wish to compare, then click the **CALCULATE** button.

YEARS MUST BE IN THE RANGE 1914- 2009. COMMAS AND SPACES CAN BE USED IN THE DOLLAR AMOUNT.	
A "basket" of goods and services that cost:	\$ <input type="text" value="10.60"/> in <input type="text" value="1994"/>
...would cost:	\$ <input type="text" value="14.17"/> in <input type="text" value="2009"/>
<input type="button" value="CALCULATE"/> <input type="button" value="Clear"/>	
Per cent change: %	<input type="text" value="33.68"/>
Number of Years:	<input type="text" value="15"/>
Average Annual Rate of Inflation/ % Decline in the Value of Money:	<input type="text" value="1.95"/>
CPI for first year:	<input type="text" value="(Aug 1994) 85.8"/>
CPI for second year:	<input type="text" value="(Aug 2009) 114.7"/>
June 2002 CPI = 100.0	
Data Source: <i>Statistics Canada</i> , CONSUMER PRICE INDEXES FOR CANADA, MONTHLY, 1914-2006 (V41690973 series.)	

Related Page:

[Investment Calculator](#)

The Investment Calculator shows the effects of inflation on investments and savings.

Copyright © 1995 - 2009, Bank of Canada. Permission is granted to reproduce or cite portions

Source: Banque du Canada (2009)

Bibliographie

Articles de journaux

Allard, Marie. (2008, 30 septembre) *Élections fédérales 2008. Éducation postsecondaire. Des étudiants et des syndicats réclament 3,5 milliards*. La Presse, p. A16.

Études et avis

Bloc Québécois. *Le déséquilibre fiscal*. 2006.

CADEUL. *Avis sur les transferts fédéraux. De la part des provinces du Canada à celle du Québec Des programmes sociaux à l'éducation postsecondaire*. 2009.

CADEUL. *Les transferts fédéraux en éducation et le déséquilibre fiscal. Document de vulgarisation*. Janvier 2006.

Commission sur le déséquilibre fiscal. *Les programmes de transferts fédéraux aux provinces »*. Document d'information pour la consultation publique. Québec, 2001.

Commission sur le déséquilibre fiscal. *Problématique et enjeux du déséquilibre fiscal : document préparatoire pour la consultation publique* . Québec, 2001.

Commission sur le déséquilibre fiscal. *Le déséquilibre fiscal au Canada : Contexte historique. Rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal, annexe 1*. Québec, 2002.

Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal. Conseil de la fédération. *Réconcilier l'irréconciliable: s'attaquer au déséquilibre fiscal*. 2006.

ENAP. Observatoire de l'administration publique. *L'État québécois en perspective. Structure et taille de l'état. Les transferts fédéraux*. 2008.

FEUQ. Avis sur les transferts fédéraux. Août 2009.

Données

Banque du Canada. Feuille de calcul de l'inflation.

http://www.bankofcanada.ca/en/rates/inflation_calc.ht

STATISTIQUE CANADA. s.d. *Tableau 477-0013. Effectifs universitaires, selon le régime d'études, le niveau d'études, la Classification des programmes d'enseignement, regroupement principal (CPE_RP) et le sexe, annuel (nombre)* (tableau), CANSIM (base de données), E-STAT (distributeur), http://estat.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?CANSIMFILE=ESTAT%5CFRANCAIS%5CCII_1_F.HTM&LANG=F (site consulté le 6 octobre 2009).

STATISTIQUE CANADA. s.d. *Tableau 051-0001 . Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1er juillet, Canada, provinces et territoires, annuel (personnes)*.(tableau), CANSIM (base de données), E-STAT (distributeur), http://estat.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?CANSIMFILE=ESTAT%5CFRANCAIS%5CCII_1_F.HTM&LANG=F (site consulté le 6 octobre 2009).

Ministère des finances du Québec. *Règles budgétaires 1995-1996*. Québec. 1995.

Ministère des finances du Québec. *Règles budgétaires 2007-2008*. Québec. 2007.

Ministère des finances du Québec. *Règles budgétaires 2008-2009*. Québec. 2008.

Ministère des finances du Canada. *Soutien fédéral aux provinces et aux territoires*. 2009.